

GESTION DE CRISE COVID-19

Lettre d'information du Maire / édition n°4

**NE LUI LAISSONS AUCUNE CHANCE
NE BAISSONS PAS LA GARDE**



Chère Gontrevillaise, Cher Gontrevillais,

Lors de son intervention télévisée de lundi soir, le Président de la République a daté, au lundi 11 mai, la perspective d'une sortie progressive du confinement auquel nous sommes soumis depuis le 16 mars, à la condition toutefois que la situation sanitaire se soit améliorée d'ici là.

Cela implique évidemment que nous redoublions d'efforts et de vigilance au quotidien pour sortir enfin de cette crise grave : par le respect des consignes en vigueur, donc des restrictions imposées dans nos déplacements, des gestes barrières à appliquer en toute circonstance...

Si j'ai entendu le cap ainsi fixé, je m'interroge comme vous j'imagine, sur les modalités précises de cette sortie progressive de confinement qui, à l'heure actuelle, me laisse perplexe et appelle en tout cas des précisions. En particulier concernant la réouverture des établissements scolaires.

Je ne voudrais pas que les impératifs d'ordre économique qui semblent guider le Gouvernement prennent le pas sur la priorité absolue à la santé qui doit, toutes et tous, nous motiver.

Et lorsque je constate les positions scandaleuses du Médef qui réclame aux Français de travailler plus à la sortie de la crise, y compris en remettant en cause les textes sur les RTT ou les congés payés, ou encore des jours fériés, j'appelle chacun à la plus grande vigilance sur ces questions sociales et sociétales également.

Enfin, il faudra aussi y voir clair sur la question du port généralisé, ou pas, du masque de protection, comme sur la question des tests de dépistage. Des sujets qui appellent également des éclaircissements de la part de l'Etat.

D'ici là, et en fonction des informations qui nous seront communiquées, les services municipaux vont continuer à préparer les jours d'après, tout en faisant leur maximum pour poursuivre l'accompagnement qu'ils ont mis en place pour vous aider à traverser cette période si compliquée.

Tous les services municipaux, comme ceux de l'agglomération, ne peuvent pas fonctionner comme en temps normal, et chacun le comprendra j'en suis certain. Cependant, nous mettons tout en œuvre pour nous adapter. Cette lettre hebdomadaire est l'occasion de vous en rendre compte.

Je tiens à saluer cet état d'esprit et cet engagement de nos agents publics, tout comme les actions de solidarité qui se développent en cette période où nous avons tant besoin les uns des autres.

Respectueusement,

Le Maire,
Alban Bruneau

Nous limitons l'ouverture de nos services au strict nécessaire (administration générale, Etat-civil, Centre communal d'action sociale CCAS, propreté, sécurité, communication/information).

Pour toute question, un numéro unique est à votre disposition : **02.35.13.18.00**

Contactez le avant d'être convié à vous rendre en mairie.

Concernant votre santé et celle de vos proches, il est important de vous conformer aux directives sanitaires. Pour toute question, **vous pouvez contacter le : 0.800.130.000**

Point de situation au jeudi 16 avril

SOLIDARITE

La distribution des chèques d'accompagnements personnalisés (CAP) prévue à la fin de ce mois d'avril est garantie. Comme pour le mois dernier, pour éviter les déplacements en Mairie, et ainsi respecter les mesures de confinement et les gestes barrières, le CCAS s'adapte pour organiser, au domicile des bénéficiaires, la distribution des CAP. Chaque gonfrevillais bénéficiaire sera contacté le jour de la distribution qui est échelonnée le lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 avril prochain.

CENTRE SOCIAL AGIES

Le centre social Agies est labellisé Maison de services au public. Pendant le confinement, le centre social reste joignable au **02.35.45.44.75** et par mail à l'adresse : centresocialagies@gmail.com

Le centre social peut traiter à distance de nombreux de dossiers quand ils concernent leurs partenaires conventionnés (CAF, RSA, prime d'activité, AAH, suivi dossiers CARSAT...).

- Concernant le Relais d'Assistantes Maternelles : Une veille est assurée pour les questions administratives du RAM
- Concernant le Centre Médico-Social géré par le Département : Une permanence de la PMI se tient tous les jeudis matins. Pour contacter une Assistante Sociale, il faut appeler le **02.35.47.49.04**

Les aides d'urgence sont traitées par téléphone sauf cas exceptionnels de force majeures. Infos sur le site : <https://agies.fr/>

RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Afin d'aider des personnes fragiles et isolées à faire leurs courses, ou encore pour accompagner les associations de solidarité dans leurs distributions de denrées, la Réserve communale de sécurité civile est en activité. Placée sous la responsabilité de Thierry Rolland, adjoint au maire, elle compte déjà de nombreux bénévoles et élus municipaux.

Si vous souhaitez la rejoindre, et si vous habitez sur la commune, vous pouvez nous contacter au **02.35.13.18.00**.

Les anciens réservistes peuvent également se manifester auprès de messieurs Chicot ou Diallo.

DON DU SANG

Une soixantaine de Gonfrevillais ont pu se rendre mercredi dernier à la collecte de sang organisée salle Arthur Fleury avec toutes les précautions sanitaires d'usage. Michel Randou, Président de l'Association pour le Don de Sang Bénévole du Havre et sa Région tient à vous remercier : « **Bon résultat dont 6 nouveaux... Merci à tous de votre implication de près ou de loin dans ce contexte difficile, et merci à la mairie de Gonfreville. »**

Il s'agit d'une bonne mobilisation qu'il va falloir poursuivre, la collecte de sang étant indispensable en toute circonstance.

CENTRE DE LOISIRS

Alors que les enfants des personnels prioritaires sont accueillis en centre de loisirs pendant ces congés scolaires, toute l'équipe du service jeunesse se mobilise avec beaucoup d'énergie et de créativité pour proposer des activités en direction de chaque foyer confiné. Des ateliers danse, musique, gym, cuisine, des jeux et vidéo, et même un mini-journal télévisé... A suivre tous les jours de la semaine à partir de la page Facebook municipale...

Et pour communiquer avec les animateurs, vous pouvez rejoindre gratuitement l'application Discord à partir du lien : <https://discord.gg/sJfREgk> ou envoyer un mail à centreloisirs.vgo@gmail.com

GESTION DES DECHETS

Pour rappel, la Communauté Urbaine vous informe :

- Les collectes de déchets ménagers en porte-à-porte et à partir des points d'apport volontaire sont assurées.
- Les collectes du tri sélectif et le service pré-collecte (livraison et réparation de bacs) demeurent mais sont perturbés.
- La collecte des biodéchets en porte-à-porte est suspendue. Les déchets de jardin doivent être stockés sur vos parcelles. La collecte des bornes textile est suspendue. Les Centres de recyclage sont fermés.

La gestion de la crise actuelle occasionne une baisse importante dans les effectifs et priorité a été donnée aux collectes d'ordures ménagères et recyclables qui s'organisent désormais à l'identique, ainsi qu'aux pré-collectes (livraisons des bacs) qui fonctionnent actuellement à 50%. Mais pour cela, la Communauté Urbaine doit recourir à du personnel affecté avant la crise sur les déchèteries et à la collecte des déchets verts et du textile.

J'espère que ces tournées pourront reprendre avant la fin du confinement mais je ne peux pas actuellement vous le garantir.

JARDINS FAMILIAUX

Par un arrêté pris par le Préfet, il est possible pour chaque bénéficiaire d'une parcelle sur les jardins familiaux d'y accéder de 8h à 12h, pour une seule personne et pour deux heures consécutives maximum par jour, munie d'une attestation dérogatoire de déplacement en cochant la case ci-dessous. Il appartient à chaque association gestionnaire d'un jardin de veiller au respect de ces conditions d'accès.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

RASSEMBLEMENTS PUBLICS

Dans son intervention de lundi, le Chef de l'Etat a indiqué que les grands rassemblements publics demeurent interdits jusqu'à la mi-juillet. Par ailleurs, le gouvernement devra communiquer, avant la mi-mai, les modalités pratiques de sortie progressive du confinement.

Dans cette attente, il convient de considérer que toutes les manifestations publiques, donc toute occupation d'équipement public (salle des fêtes, équipements sportifs ou culturels...) prévues jusqu'à la mi mai ne pourront avoir lieu. Et que toutes celles prévues entre la mi mai et la mi juillet sont suspendues jusqu'à nouvel ordre de l'Etat.

Les services municipaux prennent contact avec chaque organisateur et réservataire d'équipement communal pour établir un point de situation avec eux.

Numéros utiles

Pour les questions médicales : **116 117**

Psychologues à disposition : **08.05.389.922** (numéro vert)

Numéro d'alerte par sms dédié aux victimes de violences familiales : **114**

Centre social AGIES : **02.35.45.44.75**

Assistante sociale du Département : **02.35.47.49.04**

Communauté urbaine (voiries, déchets...) : **02.35.22.25.25**

Pôle Emploi : **39 49**

Cellule de crise pour les entreprises : **02.35.52.22.00**

Permanence de Jean-Paul Lecoq, Député : **02.32.92.59.11**



**NE LUI LAISSONS AUCUNE CHANCE
NE BAISSONS PAS LA GARDE**

CONFINEMENT



LAVAGES DE MAINS



DISTANCE SOCIALE

